



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Communiqué de presse commun

Rencontre entre le Conseil d'Etat et l'Association région Val-de-Ruz

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le cadre des traditionnelles rencontres annuelles, le Conseil d'Etat a été reçu mercredi 23 mai 2007 à Evologia, à Cernier, par l'Association Région Val-de-Ruz (ARVR), emmenée par son président M. Daniel Henry. Cette rencontre a permis d'examiner de nombreuses questions d'actualité concernant l'Etat et l'ARVR.

Avenir énergétique du Val-de-Ruz

Le Conseil d'Etat a reconnu que le projet du Val-de-Ruz en matière d'avenir énergétique est intéressant du point de vue de la sécurité d'approvisionnement pour les années à venir. Ce projet tient compte des énergies renouvelables et un éventaire de ces dernières a été dressé. Le Conseil d'Etat est entré en matière concernant l'intégration du volet énergie dans le cadre du contrat-région des communes du Val-de-Ruz.

Polyclinique de Landeyeux

Concernant la polyclinique de Landeyeux, le Conseil d'Etat a confirmé à l'ARVR que les polycliniques doivent être financièrement auto-porteuses et assurer des prestations de qualité. C'est dans ce sens que leur existence doit être examinée. C'est pourquoi le Département de la santé et des affaires sociales a reçu mandat d'étudier, en collaboration avec l'HNe et les sociétés médicales locales, la pertinence de la fermeture des polycliniques régionales ainsi que l'a proposé l'HNe dans son plan d'actions, et le cas échéant, de proposer des mesures pour pallier les éventuelles conséquences de ces fermetures.

Fusion des communes: point de situation

A l'aube de la votation sur la fusion des communes du Val-de-Travers, le Conseil d'Etat a souhaité que soit dressé un point de situation concernant la mise en place de ce processus au Val-de-Ruz, rappelant que les regroupements de communes participent à la restructuration du canton de Neuchâtel et qu'un fonds de 20 millions de francs, accepté par le Grand Conseil, est affecté à cette fin.

Concernant les communes de Coffrane, des Geneveys-sur-Coffrane et de Montmollin, l'entente entamée entre Coffrane et Les Geneveys-sur-Coffrane est retardée pour l'instant, mais la collaboration se poursuit entre les communes pour des projets précis (voirie, eau, etc.). Pour la « grappe nord » qui regroupe Les Hauts-Geneveys, Fontaines,

Fontainemelon, Chézard et Cernier, des séances régulières sont tenues et un état de situation sera dressé d'ici la mi-juin afin que le comité de pilotage puisse présenter un projet avant la fin de la législature. La « grappe du centre », réunissant Boudevilliers et Valangin, n'a pas en l'état de volonté de fusion. Après la nomination d'un comité de pilotage qui a siégé à plusieurs reprises, les négociations de fusion sont gelées pour la « grappe est », qui comprend Dombresson, Villiers et Le Pâquier. Quant à la « grappe sud », soit les communes d'Engollon, Fenin, Vilars, Saules et Savagnier, il n'y a pas de volonté de fusion pour l'heure et on étudie plutôt des processus de collaboration.

RUN et contrat-région

Concernant le RUN, le Conseil d'Etat s'est réjoui du travail effectué par le Val-de-Ruz, qui a signé un contrat d'intention avec l'Etat en janvier 2007 et qui présentera les mesures à mettre en place tout prochainement dans le cadre d'une séance d'information aux membres des conseils communaux et généraux.

En matière de coûts, le Conseil d'Etat a informé que pour les tâches de fonctionnement, les structures pourront être payées pour les missions de base par les contributions fédérales, cantonales et par la structure RUN, étant entendu que le coût des tâches supplémentaires devra être supporté par la région.

Pour les projets, l'idée est d'aboutir à un catalogue de projets avec une estimation financière grossière. Les montants devront être définis par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour les grands projets et, au niveau des communes, chacune d'entre elles sera appelée à accepter les montants qu'elle couvrira en passant devant le Conseil communal et le Conseil général.

Les régions intégrées à la structure RUN pourront bien entendu décider de conserver une Association région, qui sera dès lors à leur charge.

TransRUN : opportunité d'une gare à Cernier

La commune de Cernier a informé le Conseil d'Etat de la réflexion menée sur son plan de réaménagement local - qui s'étendra sur 5 ans - et a souhaité être renseignée sur l'opportunité d'une gare à Cernier dans la perspective du TransRUN. Le Conseil d'Etat a rappelé le calendrier concernant ce dossier: le Grand Conseil sera saisi d'un rapport sur cet objet lors de sa session de novembre 2007 et le projet d'agglomération sera déposé d'ici la fin année auprès de la Confédération. Courant 2008, le Conseil fédéral fera une première évaluation du projet et délivrera un message ; en 2009-2010, les Chambres fédérales seront alors saisies de ce message et devront se prononcer sur le financement du projet.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à informer Cernier lorsqu'une information pourra être donnée avec certitude, mais a d'ores et déjà invité l'ARVR à réfléchir à un plan de réaménagement régional qui intégrerait un arrêt ferroviaire à Cernier.

Collaboration Evologia-Région

L'ARVR s'est dite intéressée à l'idée d'accroître la collaboration avec Evologia. Le Conseil d'Etat a souligné que les rôles de chacun doivent être bien déterminés, à savoir que ce sont aux communes qui forment la région de décider ce qu'elles veulent en faire. Si une volonté de la région existe pour développer davantage de richesses, une certaine surface est à disposition à Evologia pour développer des projets en lien avec le secteur primaire, soit des projets privés reposant sur un financement privé.

Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (Guichet social)

L'ARVR a souhaité savoir ce qu'il en était de l'ouverture d'un Guichet social au Val-de-Ruz. Le Conseil d'Etat a noté que l'expérience pilote menée à La Chaux-de-Fonds est actuellement en phase d'examen, avant d'être soumise à une appréciation politique. En outre, différentes questions doivent encore être réglées, notamment celle de la répartition des charges entre les communes.

Parc Chasseral

Aux yeux de l'ARVR, le projet du Parc Chasseral actuellement à l'étude pourrait avoir une extension en terres neuchâteloise et constituerait ainsi une porte d'entrée sur le Val-de-Ruz. Une étude de faisabilité a été menée, à laquelle l'Etat a participé financièrement, et dont les résultats seront présentés tout prochainement par l'ARVR en priorité aux communes concernées. Le Conseil d'Etat a souligné que si le résultat de cette étude se révèle positif et qu'il y a une volonté forte de la région, il pourrait entrer en matière pour soutenir le développement de ce projet.

Neuchâtel, le 29 mai 2007